

Consultation publique sur les aires marines protégées de l'Ogooué-Maritime

La fin de la pêche artisanale ?

FAE
Port-Gentil/Gabon

C'est l'inquiétude exprimée par les acteurs du secteur, lors de l'échange avec les responsables du Programme d'aménagement des aires protégées marines.

C'EST presque à un dialogue de sourds auquel l'on a assisté, récemment, lors de la consultation publique, dans les locaux du centre communautaire de pêche artisanale. Jean Noël Bibang Bi Nguema, coordonnateur du Programme d'aménagement des aires marines protégées, s'est entretenu avec les acteurs du secteur pêche sur les mesures de gestion desdits espaces pour le compte de la province de l'Ogooué Maritime, singulièrement le parc marin du Cap Lopez, et les embouchures d'Ozouri et d'Olende. Il a multiplié les argu-



Photo : Sidonie Ambonguila

Jean Noël Bibang Bi Nguema pendant sa communication.

ments, sans toutefois se montrer convaincant face à ses interlocuteurs sur le bien-fondé de l'interdiction des pêches artisanale et industrielle dans les aires mentionnées. Le sentiment dominant chez les pêcheurs se résume par une formule revenue plusieurs fois au cours des débats: «On nous envoie à la mort.» Sur les aires marines protégées retenues, il sera désormais interdit, pendant une période de trois

ans, d'y pratiquer les pêches artisanale et industrielle et la chasse opportuniste. Certaines activités y seront réglementées, notamment la pêche sportive, la pêche scientifique, la pêche à des fins d'aquariophilie, l'écotourisme, la pêche de subsistance ou coutumière, la collection en extraction industrielle et la navigation. Dans les aires des embouchures d'Ozouri et d'Olende, il sera également interdit d'ériger des



Photo : Sidonie Ambonguila

Emmanuel Ogoula Nkombe n'est pas convaincu des explications de ses interlocuteurs.

campements de pêche. Emmanuel Ogoula Nkombe, président du Groupement des pêcheurs artisanaux de Port-Gentil (GPAP), pense que les trois sites retenus (Cap Lopez, Ozouri et Olendé) constituent l'essentiel des zones où se pratique la pêche. L'idéal pour lui aurait été de créer des zones tampons pour la pêche artisanale. Pour lui, comme pour l'ensemble des pêcheurs artisanaux, aucun pêcheur de ce secteur ne

s'aventurera dans les zones désormais indiquées pour pratiquer leurs activités, car elles sont situées en haute mer. Les pêcheurs artisanaux n'étant pas outillés pour la pêche en haute mer, ils pensent que la décision du gouvernement va occasionner la mort de leur activité. Le président du GPAP a, par ailleurs, averti sur les conséquences que ces interdictions pourraient avoir sur les pêcheurs expatriés, concernant la rentabilisation de leurs investissements. Surtout qu'il leur est interdit de s'aventurer dans les rivières réservées aux autochtones. Pour le président du GPAP, l'Etat devrait reconsidérer les limites des aires protégées. Face à cette levée de boucliers, Jean Noël Bibang Bi Nguema a d'abord rap-

pelé que la rencontre du jour n'était pas la première du genre (la première consultation remontant à avril 2016, et les dernières à juillet 2017). Au demeurant, c'est sur propositions de ces derniers que, en lieu et place de la réserve proposée par l'Etat pour le Cap Lopez, il a été retenu un parc protégé car, des exemples existent, notamment dans l'estuaire du Komo ou encore au parc de Pongara, où la preuve a été faite que le poisson grandit là où il y a le genre de mesures qui sont préconisées ici. A en croire le coordonnateur du Programme d'aménagement des aires marines protégées, la question est plutôt de savoir comment faire pour pérenniser l'activité de pêche. «Les mesures préventives annoncées garantissent la durabilité de la pêche», a-t-il assuré. Puisqu'il s'agit aussi de recueillir les avis de tous les acteurs, il fallait bien recueillir les propositions des uns et des autres. Les pêcheurs se sont interrogés sur le fait de savoir s'il n'était pas plutôt possible de réglementer les périodes de pêche. Par exemple, autoriser la pêche onze mois sur douze.

Petit angle

"Nous ne voulons pas envoyer les pêcheurs à la mort"



Photo : Sidonie Ambonguila

Après la mesure gouvernementale, le poisson va-t-il manquer à Port-Gentil ?



Photo : Sidonie Ambonguila

Signature du procès-verbal qui a consigné leurs craintes et contre-propositions.



Photo : Julie Ngumibi

Le poisson toujours cher.

FAE
Port-Gentil/Gabon

C'est l'assurance donnée aux pêcheurs de l'Ogooué-Maritime par le directeur provincial des Pêches, Samuel Renaud Jocktane.

POUR juger de la dangerosité des zones autorisées, l'Etat pourrait commettre des missions en saison des pluies, ce qui permettrait de vivre les réalités des zones réservées à la pêche. C'est le vœu émis par les acteurs de la pêche artisanale, qui ont souhaité être édifiés sur les mesures d'accompagnement du gouvernement pour compenser les manques à gagner, depuis la mise en place du Programme d'aménagement des aires marines protégées. La préoccupation vaut

son pesant d'or, non seulement parce que les pêcheurs artisanaux ont beaucoup investi pour la pratique de leur activité, mais aussi au regard des pertes que la mesure sus-évoquée pourrait leur occasionner. Sur la question, Samuel Renaud Jocktane, directeur provincial des Pêches de l'Ogooué-Maritime, s'est voulu rassurant. «Nous ne voulons pas envoyer les pêcheurs à la mort. L'administration de la Pêche existe parce qu'il y a des pêcheurs, c'est comme dans un mariage, mais il faut penser à l'avenir», a-t-il souligné. Il a pris l'exemple de ce qui s'est passé à Sao Tomé, où la non-régulation de l'activité a quasiment ruiné les eaux de ce pays insulaire. Aussi, a-t-il invité les pêcheurs à une réflexion tendant à

s'adapter au changement des techniques de pêche. Faisant d'une pierre deux coups, le directeur provincial des Pêches a également insisté sur la nécessité, pour les pêcheurs, de se former. Une orientation qui, pour l'heure, a du mal à être envisagée. En effet, pour les pêcheurs expatriés, la

loi qui oblige à scolariser les enfants jusqu'à l'âge de seize ans fait qu'il est difficile de former à la pêche un enfant avant cet âge-là. L'autre difficulté, a souligné Fofu Ndenguinot Agondjo, membre du bureau du GPAP, est la non-existence, sur place, d'une structure de formation aux métiers de la mer.

Anniversaire



Joyeux anniversaire à notre chère et tendre mère, grand-mère, arrière grand-mère et belle-mère chérie Mme ZANG MBA Paulette.
Que cette année de plus t'apporte longévité et prospérité et que Dieu veuille toujours sur toi.
Nous t'aimons MAMIE.
Ton fils, tes petits-enfants et arrières petits-enfants et ta belle fille.